

Commune d'Arthonnay

Compte rendu du conseil municipal en date du 3 juin 2019

L'an deux mil dix neuf, le trois juin à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Mme BONNEAU Noémie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, VERITA Jean Luc, BOSVIEUX Jean.
Absent excusé représenté par pouvoir : Mr BOSVIEUX Jean à VERITA Jean Luc
Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Noémie

Mme le Maire demande une minute de silence en mémoire de Gilles qui nous a quittés

Après avoir entendu le compte rendu du 8 avril 2019, le conseil l'adopte à l'unanimité

Délibération pour le choix du photocopieur :

L'ancien photocopieur est devenu inutilisable ; le contrat de maintenance avec Yonne Copie nous permet de disposer d'un copieur de prêt en attendant. Ce contrat s'arrête le 30 juin 2019
Deux sociétés nous ont adressés des offres : Yonne Copie – Auxerre et OXO DOC à Rosières
Deux formules demandées : une en achat avec maintenance et l'autre en location avec maintenance

Après études des devis : OXO DOC a été retenu par le conseil municipal pour la formule location avec maintenance et facturation des copies au réel réalisé et non au forfait.

Yonne Copie ne nous a pas fait d'offre avec l'option « facturation de copies réelles ».

Un volume de 2500 pages NB et 1500 pages couleurs a été estimé et une location avec maintenance pour un montant de 110.83 € ht / mois

Cette valeur sera révisée en fonction du nombre réel de copies faites chaque trimestre.

Délibération pour opposition ou non à l'encaissement des recettes de vente de bois par ONF en lieu et place de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à l'encaissement des recettes de vente de bois par l'ONF en lieu et place de la commune (l'ONF jouerait un rôle d'intermédiaire facturé à la commune)

Délibération modificative :

Afin de pouvoir mandater toutes les subventions accordées, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire : A savoir prélever la somme de 1000 € au compte 615221 et reporter cette même somme au compte 6574. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette modification budgétaire.

Divers :

- Travaux de voirie → les trottoirs sont terminés. Quelques problèmes avec le goudron :

- « Ruelle de la Coterie, un administré a contacté la mairie, nous l'avons rencontré le jour même et l'entreprise Mansanti en a été informée dès le lendemain matin ; d'autres administrés se sont adressés directement à l'entreprise sans se présenter.

- « Ruelle du Puits Boussard » : il est nécessaire de mettre une grille en bas, près de chez Mr et Mme SELLIER

- « Grande Ruelle » : un devis complémentaire a été demandé pour canaliser l'eau venant de haut de la ruelle entre Mme COFFRANT et Mr DUPIN ; le montant du présent devis s'élève à 7 753 € ht

- Forêt → la réunion demandée avec l'ONF aura lieu en Septembre

Dégradation des chemins, suite au constat fait par l'ONF et à leur demande, Mme le Maire demande dans un premier temps un arrangement avec une date butoir avant verbalisation.

- Portes du cimetière → Relancer l'entreprise DURAND en lui indiquant comme date butoir 1er juillet
- Travaux Eolienne → Devrait commencer semaine 29
- 14 juillet → comme les autres années, la question du repas est soumise à l'Eolienne
- Etang → Après de nombreuses relances auprès de Maitre GANDRE à Tonnerre, le dossier n'évolue pas
- Tilleul de Panfol → le tour sera dérasé, et du concassé sera mis en place par l'entreprise RONDOT
- Vente du véhicule C15 pour pièces → une annonce est mise en ligne à 500 €
- Désherbage du village → Réalisé trop tardivement, ce problème sera revu
- Voyage scolaire des enfants → la commune a reçu une carte de Maélys et Mathis

Séance levée à 21 heures 25

Le Maire,

Josiane ROUSSEAU